

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2021**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : Mme Coralie SCHAEFFER

Présents : MM Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Mallaury POISSON.

Absents excusés : Rose RAFFIN

Rose Raffin donne pouvoir à M. Damien Duquesnoy.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 janvier 2021 : approbation à l'unanimité.

**Délibérations :**

**M. le Maire quitte la salle pour les délibérations des différents Comptes Administratifs.**

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Vote des comptes de gestion du Receveur (budget principal – micro crèche – lotissement Croix Jeangoux) :

Conformément à l'article 17 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, M. le Trésorier doit relater, à travers les Comptes de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020. Il a procédé également à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil approuve les comptes de gestion (unanimité).

→ Vote du Compte Administratif budget principal :

**A – Dépenses de fonctionnement :**

Le budget a été voté à 1 360 426 €. On retire de ce budget « dépenses », le virement à la section d'investissement de 336 971,20 € soit un total de dépenses de fonctionnement budgétées de 1 023 454,80 €.

Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 949 611,03 € soit 93 % du budget (différence de 73 843,77 €).

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement des 3 dernières années ont été de :

- 2018 : 705 387 €

- 2019 : 932 318 € (1ère année de fonctionnement de la micro crèche)

- 2020 : 949 611 €

Les dépenses se décomposent entre les chapitres suivants :

- Charges à caractère général : 210 996,61 €

- Charges de personnel : 438 463,70 €

- FNGIR \* : 97 436,00 €

- Transfert entre sections (amortissements) : 1 194,08 €

- Autres charges de gestion courante : 191 439,13 €

- Charges financières : 10 081,51 €

*\*FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources : il s'agit d'un des mécanismes mis en oeuvre à compter de 2011 afin de compenser les conséquences financières, pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre, de la suppression de la taxe professionnelle. La commune de Marmagne est contributrice au fonds.*

On peut comparer ces dépenses avec les années 2018 et 2019 mais la comparaison a ses limites du fait de 3 éléments :

- L'épidémie de Covid 19 a affecté les dépenses et les recettes de 2020.
- Le transfert de la trésorerie de Montcenis à celle du Creusot a eu pour conséquence le blocage des dépenses au 15 décembre 2020. Un certain nombre de factures non reçues au 15 décembre n'ont donc pas pu être payées sur 2020 (énergies, transports scolaires, cantine...). On peut pour certains postes considérer que les dépenses portent sur 11 mois et non 12.
- Dans le poste « charges de gestion courante » figure une somme de 127 368 € affectée à la micro crèche.

Entre 2019 et 2020,

- les charges à caractère générale ont baissé de 10 %.
- Les charges de personnel et frais ont augmenté de 7 %.
- Stabilité des atténuations de produits FNGIR.
- Autres charges de gestion courante : progression de 33 % (micro-crèche)
- Stabilité des charges financières.

Les dépenses sont donc de 949 611 € et sont composés des grands chapitres suivants :

Le chapitre 11 charges à caractères générales a été budgeté à 249 350 € et les réalisations sont de 210 996,61 € soit 85 % de réalisés.

Les principaux postes sont :

- Le poste 6247 - transport de personnes poste 6247 pour 44 978,60 € réalisé. L'écart avec le budget s'explique en partie par l'annulation des sorties piscine en raison du Covid et par le décalage de la facture de décembre non incluse dans les comptes.
- Le poste 60612 Energie – Electricité pour 36 069,78 € réalisé budgeté à 49 000 €. Le décalage de la dernière facture de l'année explique en grande partie cet écart.
- Le poste 611 – Contrats de prestations de services. Il s'agit de la facture des repas par Bourgogne Repas pour un montant réalisé de 20 269,24 €. Ici aussi, il manque la dernière facture.
- Le poste 6161 – Primes d'assurance pour 12 296,59 € conforme cette fois au budget.
- Le poste 6156 – Maintenance des logiciels, chaudière, photocopieurs, extincteurs, contrôle électricité pour 11 468,46 €
- Le poste 6188 – Autre frais divers (élagage, spa, entrée piscine...) pour 9 646,66 €
- Le poste 63512 – Taxes foncières pour 8 211,60 €
- Le poste 6262 – Frais de télécommunications pour 6 006,26 €
- Le poste 615221 – Entretien bâtiment pour 5 852,24 €
- Le poste 6067 – Fournitures scolaires (manuels, fournitures, jeux...) pour 5 241,61 €

Le chapitre 12 – Charges de personnel a été budgeté à 456 600 € pour une réalisation de 438 463,70 €. Il est habituel de budgeté ce poste avec marge en cas de besoin supplémentaire. Il est principalement composé :

- Des salaires pour 293 796 €
- Des charges sur salaires pour 135 848 €

Le chapitre 14 FNGIR est de 97 436 €

Le chapitre 65 – Autre charges de gestion courante est de 191 439,13 € budgeté après décision modificative à 207 968,80 €. Le poste principal est la subvention de fonctionnement à la microcrèche pour 127 368,80 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 (1)**

	Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé	Réalisations	Pourcentage
011	60611 Eau et assainissement (Conso interne Commune)	3 500,00		3 500,00	2 163,28	62%
	60612 ENERGIE – ELECTRICITE (Eclairage-Public-Batiment-Chauffage Gaz)	49 000,00		49 000,00	36 069,78	74%
	60618 AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES( Fleurissement-SapinNoel)	2 100,00		2 100,00	1 168,57	56%
	60621 COMBUSTIBLES (Fuel Rouge &Salles des Sports)	4 800,00		4 800,00	4 487,76	93%
	60622 CARBURANTS (Essence Camion-Tondeuse-Voiture)	1 700,00		1 700,00	1 659,08	98%
	60623 ALIMENTATION (Garderie)	1 400,00		1 400,00	906,72	65%
	60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKES( Petite fournitures-vis-écrou-)	2 500,00		2 500,00	2 080,05	83%
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN( Produits entretien et Phytosanitaires-Désehbant..)	4 000,00		4 000,00	3 514,81	88%
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT (Stockable:Perceuse,Balai...)	2 000,00		2 000,00	1 144,56	57%
	60633 FOURNITURES DE VOIRIE (Enrobé froid (ha), )	2 500,00		2 500,00	1 154,58	46%
	60636 Vêtements de travail	1 000,00		1 000,00	599,88	60%
	6064 FOURNITURES ADMINIST.(Secrétariat & biblio)	1 500,00		1 500,00	1 169,50	78%
	6065 Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	2 400,00		2 400,00	2 412,57	101%
	6067 FOURNITURES SCOLAIRES (Ecole, manuel, jeux...)	6 000,00		6 000,00	5 241,61	87%
	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES (Cadeau Noël enfant)	4 100,00		4 100,00	3 657,74	89%
	611 Contrats de prestations de services (bourgogne repas)	25 700,00		25 700,00	20 269,24	79%
	6135 LOCATIONS MOBILIERES (photocopieur)	2 300,00		2 300,00	2 205,48	96%
	615221 Bâtiments - Entretien	5 000,00		5 000,00	5 852,24	117%
	615231 Voies et réseaux - Entretien Voirie & Sydesl	4 000,00		4 000,00	1 908,33	48%
	61551 ENTRETIEN MATERIEL ROUL (Camion,tondeuse, broyeur,tracteur..)	9 000,00		9 000,00	4 556,58	51%
	61558 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS (Chaudière)	3 500,00		3 500,00	2 007,73	57%
	6156 MAINTENANCE (photcop,logiciel,chaudière...)	12 000,00		12 000,00	11 468,46	96%
	6161 Primes d'assurance	12 500,00		12 500,00	12 296,59	98%
	6182 Documentation générale et technique	1 200,00		1 200,00	1 107,46	92%
	6188 AUTRES FRAIS DIVERS( VaccinationSPA,gravure médaille,Controle EquipementSportif	6 500,00		6 500,00	9 646,66	148%
	6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	50,00		50,00		0%
	6226 HONORAIRES (Sires,Atesat...)	5 000,00		5 000,00	4 220,80	84%
	6232 FETES ET CEREMONIES (Noel,FeteNoel,11NOv....)	2 500,00		2 500,00	2 623,99	105%
	6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL(Scolaire & piscine)	50 000,00		50 000,00	44 978,60	90%
	6256 Missions	300,00		300,00		0%
	6257 RECEPTIONS(Nouveau arrivants, Nouveau nés,Vœux,,,,)	500,00		500,00	160,79	32%
	6261 Frais d'affranchissement	1 500,00		1 500,00	1 234,95	82%
	6262 Frais de télécommunications	6 500,00		6 500,00	6 006,26	92%
	627 Services bancaires et assimilés	400,00		400,00		0%
	6281 CONCOURS DIVERS (contribution AMF,Biblio,CAUE...)	2 600,00		2 600,00	2 824,96	109%
	6283 Frais de nettoyage des locaux	2 300,00		2 300,00	1 985,40	86%
	63512 Taxes foncières	7 500,00		7 500,00	8 211,60	109%
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>249350</b>		<b>249350</b>	<b>210996,61</b>	<b>85%</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 (2)

	Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé	Réalisations	Pourcentage
012	6218 AUTRE PERSONNEL EXTER.(Agence postal,solidarité service...)	1 000,00		1 000,00	634,66	63%
	6332 Cotisations versées au f.n.a.l.	400,00		400,00	274,02	69%
	6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique	6 000,00		6 000,00	5 340,58	89%
	6411 Personnel titulaire	208 000,00		208 000,00	207 053,06	100%
	6413 Personnel non titulaire	100 000,00		100 000,00	86 742,89	87%
	6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	60 000,00		60 000,00	55 419,25	92%
	6453 Cotisations aux caisses de retraites	60 300,00		60 300,00	62 743,78	104%
	6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 000,00		4 000,00	3 513,18	88%
	6455 Cotisations pour assurance du personnel	14 200,00		14 200,00	14 171,91	100%
	6456 Versement au f.n.c du supplément familial	100,00		100,00		0%
	6458 Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	2 100,00		2 100,00	2 120,00	101%
	6471 Prestations versées pour le compte du f.n.a.l.	500,00		500,00		0%
	6475 Médecine du travail, pharmacie (Gel, pansements, pharmacvei ecole, visite médicale)				450,37	0%
TOTAL	Chapitre 012 - Charges de personnel	456 600,00		456 600,00	438 463,70	96%
014	739221 FNGIR	97 436,00		97 436,00	97 436,00	100%
TOTAL	Chapitre 014 - Atténuation de produits	97 436,00		97 436,00	97 436,00	100%
022	022 Dépenses imprévues	5 000,00	-5 000,00			0%
TOTAL	Chapitre 022 - Dépenses imprévues	5 000,00	-5 000,00			
023	023 Virement à la section d'investissement	409 540,00	-72 568,80	336 971,20		0%
TOTAL	Chapitre 023	409 540,00	-72 568,80	336 971,20		
042	6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	1 200,00		1 200,00	1 194,08	100%
TOTAL	Chapitre 042 - Transfert entre section	1 200,00		1 200,00	1 194,08	100%
65	6531 Indemnités	51 000,00		51 000,00	44 900,97	88%
	6532 Frais de mission	300,00		300,00		0%
	6533 Cotisations de retraite	2 200,00		2 200,00	1 885,64	86%
	65372 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	100,00		100,00	103,61	104%
	6541 Créances admises en non-valeur	500,00		500,00	18,18	4%
	65541 Contributions aux organismes de regroupement (SYDESL, RAM)	5 900,00		5 900,00	4 532,96	77%
	6558 Autres contributions obligatoires (participations école extérieur et conservatoire)	8 600,00		8 600,00	7 335,35	85%
	657363 Subvention fonctionnement micro-crèche	49 800,00	77 568,80	127 368,80	127 368,80	100%
	6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé e	5 500,00		5 500,00	5 066,80	92%
	658821 Secours d'urgence	1 000,00		1 000,00		0%
	65888 Autres	5 500,00		5 500,00	226,82	4%
TOTAL	Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante	130 400,00	77 568,80	207 968,80	191 439,13	92%
66	66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00		10 000,00	9 776,06	98%
	6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	700,00		700,00	305,45	44%
TOTAL	Chapitre 66 - Charges financières	10 700,00		10 700,00	10 081,51	94%
67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00		200,00		0%
TOTAL	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	200,00		200,00		
TOTAL	FONCTIONNEMENT	1 360 426,00		1 360 426,00	949 611,03	70%

Coût du Covid supporté par la commune. Les achats de matériels, perte de location se sont élevés à 14 664,06 €. D'autre part, bien que n'étant pas un coût supplémentaire, le maintien du salaire du personnel pendant les périodes de confinement est estimé à 42 429,86 € sans qu'il ait été possible de percevoir d'indemnisation (voir détail joint à la note commentée).

Enfin, il convient de s'attarder sur la délibération 11 du Conseil Municipal du 16/10/2020 qui a statué sur une décision modificative du budget micro-crèche.

Le compte administratif micro-crèche de 2019 s'est clos (compte tenu des reports 2018) avec un déficit d'investissement (cumulé) de 293 834,12 €. L'équipe municipale précédente dans un souci de minimiser l'endettement de la commune, vis-à-vis des habitants et de la future équipe municipale a fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt et d'autofinancer la construction. La décision modificative a donc pour but de constater cet autofinancement par un transfert d'une partie du budget de fonctionnement au budget d'investissement micro-crèche afin d'établir un nouvel équilibre réel en diminuant le déficit reporté de 2019. Nous retrouverons cette ligne dans les recettes du budget micro-crèche.

\* Intervention de M. Kharaba : Vous avez choisi de présenter les postes les plus importants. Pour une question de clarté et surtout de reconnaissance de la démocratie, pouvez-vous reprendre les lignes 6531 à 6533 pour information auprès de nos concitoyens. Ce sont des dépenses importantes mais tout à fait justifiées.

*Réponse de Mme Baroiller* : 6531 : indemnités : ce sont les indemnités des élus. 6533 : cotisations de retraite liées aux indemnités des élus.

*Réponse de M. Kharaba* : Il est important que nos concitoyens sachent que la vie démocratique ne se fait pas gratuitement et que légitimement, les élus sont indemnisés.

### **B – Recettes de fonctionnement**

Le budget a été voté à 1 360 426 €. On retire de ce budget le résultat d'exploitation reporté de 413 699,80 € soit un total des recettes budgété pour 2020 de 946 726,20 €.

Les recettes de fonctionnement réelles sont de 958 038,44 € soit 101.2 % du budget (+ 11 312,24 €).

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement des 3 dernières années ont été de :

- 2018 : 862 058 €
- 2019 : 953 820 € (1ère année de fonctionnement de la micro crèche)
- 2020 : 958 038 €

Les recettes se décomposent entre les chapitres suivants :

- Atténuation des charges : 12 725,06 €
- Impôts et taxes : 467 658,12 €
- Dotations et participations : 261 731,52 €
- Ventes de produits – prestations : 168 859,59 €
- Autres produits de gestion courante : 42 297,21 €
- Produits exceptionnels : 4 764,24 €

On remarque une progression de 4 000 € entre 2019 et 2020 malgré une perte sur les locations de salle de 5 000 €.

Par contre, il est intéressant de noter que le poste impôts et taxes cumulés à celui des dotations et participations atteint 729 390 € en 2020 soit une progression de 15 533 €. Cette augmentation s'explique notamment par les habitations créées (lotissement), ce qui apporte des recettes supplémentaires et traduit une certaine attractivité pour la commune.

Les recettes ont un total de 958 038 € composés des chapitres suivants :

Chapitre 73 : Impôts et taxes pour un montant de 467 658,12 € principalement composés des TF et TH pour 401 127 €.

Chapitre 74 : Dotations subventions participations (Versement par la DDFIP, la CUCM,) pour un montant de 261 731,52 €.

Chapitre 70 : Ventes de produits – Prestations de services pour 168 859,59 € composés principalement :

- du transfert au budget microcrèche des salaires (132 312 €) – Poste 70841
- du poste 7062 – Redevances et droits de services pour 34 212,84 € (garderie, cantine)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante pour 42 297,21 €. Il s'agit des loyers (commerciaux et habitations).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Libellé	Budget Primitif	Dec. Modif.	Budget Cumulé	Réalisations	%
002	002	Résultat d'exploitation reporté	413 699,80		413 699,80	413 699,80	100%
TOTAL Chapitre 002			413 699,80		413 699,80	413 699,80	100%
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 300,20		9 300,20	12 725,06	137%
TOTAL Chapitre 013 - Atténuation de charges			9 300,20		9 300,20	12 725,06	137%
70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00		1 000,00	1 921,00	192%
	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel- Cantine Garderie	35 000,00		35 000,00	34 212,84	98%
	7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	400,00		400,00	197,00	49%
	70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	142 000,00		142 000,00	132 311,98	93%
	70878	Par d'autres redevables	200,00		200,00	216,77	108%
TOTAL Chapitre 70 - Vente de produits - Prestation de services			178 600,00		178 600,00	168 859,59	95%
73	73111	Taxes foncières et d'habitation	401 196,00		401 196,00	401 127,00	100%
	7318	Autres impôts locaux ou assimilés				252,00	0%
	73211	Attribution de compensation	35 950,00		35 950,00	35 950,92	100%
	73212	Dotation de solidarité communautaire	9 875,00		9 875,00	9 875,00	100%
	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	10 000,00		10 000,00	19 648,00	196%
	7336	Droits de place	800,00		800,00	805,20	101%
TOTAL Chapitre 73 - Impôts et taxes			457 821,00		457 821,00	467 658,12	102%
74	7411	Dotation forfaitaire	128 428,00		128 428,00	128 428,00	100%
	74121	Dotation de solidarité rurale	37 220,00		37 220,00	37 220,00	100%
	74718	Autres	140,00		140,00	243,33	174%
	74741	Communes membres du GFP	600,00		600,00	743,30	124%
	74751	GFP de rattachement	18 000,00		18 000,00	19 120,89	106%
	7478	Autres organismes	14 100,00		14 100,00	14 136,00	100%
	7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de	17 000,00		17 000,00	20 232,31	119%
	74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	5 746,00		5 746,00	5 746,00	100%
	74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	33 168,00		33 168,00	33 168,00	100%
	7488	Autres attributions et participations	1 900,00		1 900,00	2 693,69	142%
TOTAL Chapitre 74 - Dotations, Subventions, participations			256 302,00		256 302,00	261 731,52	102%
75	752	Revenus des immeubles (location foncière)	42 000,00		42 000,00	42 295,72	101%
	7588	Autres produits divers de gestion courante				1,49	0%
TOTAL Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante			42 000,00		42 000,00	42 297,21	101%
76	761	Produits de participations	3,00		3,00	2,70	90%
TOTAL Chapitre 76 - Produits financiers			3,00		3,00	2,70	90%
77	7713	Libéralités reçues (dons)	1 900,00		1 900,00	2 221,00	117%
	7788	Produits exceptionnels divers (OM, Complement familial)	800,00		800,00	2 543,24	318%
TOTAL Chapitre 77 - Produits exceptionnels			2 700,00		2 700,00	4 764,24	176%
TOTAL FONCTIONNEMENT			1 360 426,00		1 360 426,00	1 371 738,24	101%

*Le budget principal 2020 se clôture sur un autofinancement de 8 427,41€.*

### C – Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissement hors report du solde d'exécution de la section investissement sont de 291 215,19 €.

Elles sont composées du remboursement de l'emprunt (33 779,38 €), du remboursement de cautions (282 €) et des investissements pour 257 154 €.

- Frais d'études sur le cabinet médical à destination des différents prestataires (étude géotechnique - MO) : 36 034,69 €
- Renouvellement éclairage public : 7 465,19 €
- Acquisition d'immeuble (cabinet médical) : 97 019,17 €
- Diverses autres installations (panneaux – abri parapluie) 2 791,44 €
- Matériels de bureau et informatique (bibliothèque, mairie) 4 782,11 €
- Mobilier (tables, bancs école et salle des fêtes) : 6 962,84 €
- Autres immobilisations corporelles (portillons chemins, guirlandes, vidéosurveillance, pochoirs marelles) : 6 491,10 €
- Constructions (City stade, porte fenêtres, volets salle des Fêtes, vestiaires stade...) : 56 079 €
- Travaux VRD parking stade : 39 528,36 €

Dépenses Inv		Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé	Réalisations	Pourcentage
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 072,87		47 072,87	47 072,87	100%
TOTAL		Chapitre 001	47 072,87		47 072,87	47 072,87	100%
16	1641	Emprunts en euros	34 000,00		34 000,00	33 779,38	99%
	165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00		800,00	282,36	35%
TOTAL		Chapitre 16	34 800,00		34 800,00	34 061,74	98%
20	2031	Frais d'études	37 000,00		37 000,00	36 034,69	97%
TOTAL		Chapitre 20	37 000,00		37 000,00	36 034,69	97%
204	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	7 500,00		7 500,00	7 465,16	100%
TOTAL		Chapitre 204	7 500,00		7 500,00	7 465,16	100%
21	2111	Terrains nus	102 000,00		102 000,00		0%
	2132	Immeubles de rapport				97 019,17	0%
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense c	2 000,00		2 000,00		0%
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	13 500,00		13 500,00	2 791,44	21%
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 800,00		17 800,00	4 782,11	27%
	2184	Mobilier	7 000,00		7 000,00	6 962,84	99%
	2188	Autres immobilisations corporelles	7 200,00		7 200,00	6 491,10	90%
TOTAL		Chapitre 21	149 500,00		149 500,00	118 046,66	79%
23	2313	Constructions	143 600,00	-72 568,80	71 031,20	56 078,58	79%
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	58 154,13		58 154,13	39 528,36	68%
TOTAL		Chapitre 23	201 754,13	-72 568,80	129 185,33	95 606,94	74%
TOTAL		INVESTISSEMENT	477 627,00	-72 568,80	405 058,20	338 288,06	84%

### D – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 61 334,61 € et sont composées des postes suivants :

- Amortissements (logiciel + travaux Sydesl) : 1 194,08 €
- Remboursement de TVA (FCTVA) : 11 000 €
- Excédent capitalisé : 47 072,87 €
- Subventions : 1 314 €
- Cautions perçues : 753,66 €

Dépenses Invnt		Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé	Réalisations
021	021	Virement de la section d'exploitation	409 540,00	-72 568,80	336 971,20	
TOTAL		Chapitre 021	409 540,00	-72 568,80	336 971,20	
040	28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations				552,04
	2804182	Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations	555,00		555,00	
	28051	Concessions et droits similaires	645,00		645,00	642,04
TOTAL		Chapitre 040	1 200,00		1 200,00	1 194,08
10	10222	FCTVA	10 500,00		10 500,00	11 000,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés- Appurement Dette 001 Dépenses	47 072,87		47 072,87	47 072,87
TOTAL		Chapitre 10	57 572,87		57 572,87	58 072,87
13	1323	Départements	9 314,13		9 314,13	1 314,00
TOTAL		Chapitre 13	9 314,13		9 314,13	1 314,00
16	165	Dépôts et cautionnements reçus				753,66
TOTAL		Chapitre 16				753,66
TOTAL		INVESTISSEMENT	477 627,00	-72 568,80	405 058,20	61 334,61
TOTAL		RECETTES	1 838 053,00	-72 568,80	1 765 484,20	1 433 072,85

Le Conseil vote le Compte Administratif budget principal (unanimité).

→ Vote du Compte Administratif micro-crèche :

### A – Dépenses fonctionnement

Les dépenses sont de 144 037,09 € et sont composées :

- Charges à caractères générales (eau- électricité- téléphone - alimentation - couches - produits entretien – jeux enfants- maintenance logiciel) : 11 487,42 €
- Charges de personnel (personnel + visites médicales) : 132 549,67 €

### B – Recettes fonctionnement

Les recettes sont de 275 476,48 € et se décomposent :

- Autres prestations familles : 18 047,25 €
- Communes membres (subvention budget principal) : 127 368,80 €
- Autres communes (enfants accueillis d'autres communes) : 667,50 €
- Autres organismes (aides de la CAF) : 129 095,33 €
- Pds excep. divers (remboursement bris de glace) : 297,60 €

On constate un excédent de fonctionnement de 131 439,39 €.

Il convient de noter à ce niveau que sans la participation de la commune, effectuée à la demande de la DGFIP pour des raisons comptables, le résultat de la micro crèche serait de 4 071 €, ce qui prouve sa capacité d'autofinancement de fonctionnement.



<b>DEPENSES</b>	
11- Chapitre a caractères générales	11 487,42 €
12- Charges de personnels	132 549,67 €
<b>Total dépenses</b>	<b>144 037,09 €</b>
<b>RECETTES</b>	
70688 Autres prestations de services (Familles)	18 047,25 €
74741 Communes membres du GFP- BP Fonctionnement	127 368,80 €
74748 Autres communes (St-Symph)	667,50 €
7478 Autres organismes (CAF)	129 095,33 €
7788 Produits exceptionnels divers	297,60 €
<b>Total recettes</b>	<b>275 476,48 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
	<b>131 439,39 €</b>
	4 070,59 €

### **C – Dépenses d'investissement**

- Intégrations frais d'études (opérations d'ordre) : 18 410,89 €
- Honoraires Maître d'œuvre (solde) : 1 198,68 €
- Sydesl (éclairage public) : 3 569,87 €
- Enseigne : 588,00 €
- Sol souple cour : 20 700,00 €

Total dépenses 44 467,44 €

### **D – Recettes d'investissement**

- Intégrations frais d'études (opérations d'ordre) : 18 410,89 €
- Remboursement TVA (FCTVA) : 62 995,00 €
- Affectation résultat foncion. 2019 : 9 581,73 €
- Subventions parlement + DETR (solde) : 71 806,99 €
- Subventions région (solde) : 13 050,93 €
- Subvention Caf (solde) : 44 827,90 €

Total recettes 220 673,44 €

Excédent d'investissement 2020 : 176 206 €

Le Conseil vote le Compte Administratif micro-crèche (unanimité).

→ Vote du Compte Administratif lotissement Croix Jeangoux:

Le budget a été voté à 77 772,82 €. Pour rappel, seul un budget en section de fonctionnement est voté pour les lotissements.

Des travaux ont été réalisés pour un montant de 36 679,73 € (viabilisation). En recette, un excédent de 77 772,82 € de l'exercice 2019 avait été reporté.

Le Conseil vote le Compte Administratif lotissement Croix Jeangoux (unanimité).

→ Affectation des résultats de fonctionnement 2020 :

### **Affectation résultats compte administratif budget principal :**

Compte tenu du report de l'année 2019 de la section d'investissement soit 47 072,87 €, des dépenses d'investissement de l'année 2020 (291 215,19 €) et des recettes d'investissements (61 334,61 €), le déficit d'investissement cumulé est de 276 953,45 €.

Compte tenu du report de l'année 2019 de la section de fonctionnement soit 416 614,99 €, l'excédent cumulé est de 425 042,40 €.

Il est proposé de reporter le déficit d'investissement soit 276 953,45 € sur le budget primitif 2021.

Cette somme se retrouvera à la ligne 001 des dépenses de la section d'investissement.

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement sera donc affecté pour un montant de 276 953,45 € aux réserves à la ligne 1068 des recettes de la section d'investissement.

Le montant restant 425 042,40 € - 276 953,45 € soit 148 088,95 € sera affecté à la ligne 002 des recettes de la section de fonctionnement ligne 002.

#### Réalisations de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Autofinancement
Section de fonctionnement	949 611,03 €	958 038,44 €	8 427,41 €
Section d'Investissement	291 215,19 €	61 334,61 €	

#### Report de l'exercice 2019

Report en section de fonctionnement	0,00 €	416 614,99 €	
Report en section d'investissement	47 072,87 €	0,00 €	

<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>1 287 899,09 €</b>	<b>1 435 988,04 €</b>	
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------	--

#### Reste à réaliser à reporter en 2020

Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €	

#### Résultat cumulé

Section de fonctionnement	949 611,03 €	1 374 653,43 €	
<b>Excédent cumulé</b>		<b>425 042,40 €</b>	
Section d'Investissement	338 288,06 €	61 334,61 €	
<b>Déficit cumulé</b>		<b>-276 953,45 €</b>	
<b>Total cumulé</b>	<b>1 287 899,09 €</b>	<b>1 435 988,04 €</b>	
<b>Excédent cumulé</b>		<b>148 088,95 €</b>	

#### Affectation résultats compte administratif budget micro-crèche :

Compte tenu du report du déficit d'investissement cumulé 2019 de 293 834,12 € et de l'excédent dégagé sur la section investissement de 176 206 € en 2020, le déficit d'investissement cumulé s'élève à 117 628,12 €.

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement sera donc affecté pour un montant de 117 628,12 € en ligne 1068 des recettes de la section d'investissement.

Le montant restant 131 439,39 – 117 628,12 soit 13 811,27 € sera affecté en ligne 002 des recettes de la section de fonctionnement.

#### Affectation résultats compte administratif budget lotissement Croix Jeangoux:

Vu les dépenses de fonctionnement s'élevant à 36 679,73 € et compte tenu du report d'excédent de fonctionnement 2019 de 77 772,82€, un report à nouveau excédentaire de 41 093,09 € sera reporté sur le Budget Primitif 2021 à la ligne 002.

Le Conseil affecte les résultats de fonctionnement budget principal, micro-crèche et lotissement Croix Jeangoux (unanimité).

→ Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 (factures à régler en investissement) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris ceux afférents aux remboursements de la dette.

Pour le budget principal, il est demandé au conseil d'autoriser pour la section d'investissement l'engagement et le mandatement du montant autorisé pour le budget principal :  $[(405\,058,20 - 47\,072,87)$  (déficit reporté) - 34 800] /4 = 80 796,33 €

Pour rappel, des crédits avaient déjà été ouverts (délibération du 08/01/2021) avant le vote du budget primitif 2021.

Ce montant sera utilisé :

- pour une facture ENEDIS d'un montant de 575,17 € TTC.
- pour deux factures SOCOTEC d'un montant de 465,41 € TTC chacune (honoraires démarrage des travaux + honoraires 1ère échéance de travaux)
- pour une facture d'un montant de 2 532,00 € TTC relative à l'achat d'un défibrillateur (installé au stade).
- pour une note d'honoraires du maître d'œuvre du 28/01/2021 d'un montant total de 11 202,00 € TTC (AMD : 8 349,00 € - BECA : 1 620,00 € - STUDIS : 633,00 € - LAURENT : 600,00 €)
- pour une note d'honoraires du 28/02/2021 du maître d'œuvre d'un montant de 7 752,00 € (AMD : 3 918,00 € - STUDIS : 1 194,00 € - SOCNA : 1 440,00€ - LAURENT : 1 200,00 €)

Le Conseil approuve l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 (unanimité).

→ Création d'un budget annexe « cabinet médical » :

Dans le cadre de la création du cabinet médical sur la commune, il convient de créer un budget spécifique à l'opération. Celui-ci intégrera l'acquisition du terrain et du bâtiment, la démolition et tous les travaux de construction qui sont déjà réalisés et qui ont été réglés sur le budget principal de la commune pour un montant de 174 787,76 € H.T. Le budget prendra en compte la TVA de manière à pouvoir récupérer celle-ci dans des délais raisonnables. Celui-ci permettra une gestion pérenne de la structure notamment pour son fonctionnement.

Le Conseil approuve la création d'un budget annexe « cabinet médical » (unanimité).

→ Plan de financement et subvention LEADER cabinet médical :

Suite au paiement des premières factures ainsi que la réception de devis au plus près de la réalité du chantier, il convient de mettre à jour le plan de financement.

De plus, suite à la modification du règlement d'intervention de la commission Leader de la Communauté Urbaine au début du mois de mars, notre demande de subvention s'en trouve modifiée. La demande préalable était de 50 000 € ; avec le nouveau calcul, la commune peut prétendre à un doublement de celle-ci pour un montant maximum de 100 500€. Le montant de cette subvention est basé sur le montant total des 10 lots du chantier, soit 478 969,48 € HT, et non sur la totalité du montant du chantier.

Le LEADER (Liaison entre Action de Développement de l'Économie Rurale) est un programme de soutien à des territoires ruraux financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Le Conseil approuve le plan de financement, autorise l'autofinancement du FEADER et autorise M. le Maire à solliciter le FEADER et à signer tous documents relatifs à cette demande (unanimité).

→ Pacte de gouvernance CUCM :

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » impose la tenue d'un débat au sein du conseil de communauté sur la gouvernance des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au sein d'un nouvel article

L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales. Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de la Communauté Urbaine doit inscrire à l'ordre du jour du conseil de communauté un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CUCM et ses communes membres. Si le conseil de communauté décide de l'élaboration dudit pacte, il ne peut le faire qu'après avis des conseils municipaux des communes membres. Ces derniers doivent rendre un avis dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte. Le document a notamment mis en évidence :

- les orientations en matière de mutualisation de services entre l'EPCI et ses communes membres afin d'organiser une meilleure organisation des services.
- l'organisation de réunions d'informations et d'échanges avec les conseillers municipaux durant le mandat et le développement d'autres coopérations en fonction des besoins.
- les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'EPCI.

Dans le cadre de ce pacte, la CUCM a déjà mis en place des groupes de travail sur les systèmes d'information, la formation des agents, les groupements d'achats avec les communes par exemple, afin d'épauler au mieux les communes. Cela permet de gérer au plus près les possibilités de mutualisation techniques et administratives de nos communes (par exemple mutualisation des formations sur le territoire communautaire pour faciliter la formation aux agents ; mutualisation de tractopelle à mettre à disposition d'autres communes,).

Le Conseil approuve le pacte de gouvernance de la CUCM (unanimité).

→ Convention fonds de concours « entretien chemins ruraux » CUCM :

Dans le cadre du fonds de concours "entretien des chemins ruraux", la commission de la CUCM a émis un avis favorable à la demande d'aide de la commune pour l'année 2020, pour un montant des dépenses de 13 040,29 € TTC. L'aide accordée est de 5 986 € TTC, somme correspondant à la totalité de la dotation en fonctionnement allouée à la commune.

Le versement de cette aide ne pourra intervenir que lorsque le conseil aura approuvé la convention.

Le Conseil approuve la convention du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » de la CUCM (unanimité).

→ Classement chemins restants P.D.I.P.R :

La mise en œuvre des balades vertes de la communauté urbaine s'achève.

Sur la commune de Marmagne, deux itinéraires sont créés. Ces parcours doivent obligatoirement emprunter des chemins classés PDIPR.

Trois tronçons utilisés ne sont aujourd'hui pas classés : la rue Capet, la rue de la Tuilerie et le chemin reliant les Descloix aux Bruyères.

La CUCM va éditer très prochainement sous format papier et numérique des documents à destination des promeneurs.

\* Intervention de Mme André : Serait-il possible de rajouter sur les documents un pictogramme « les chiens doivent être tenus en laisse ».

Réponse de M. le Maire : c'est une très bonne remarque ; si les documents ne sont pas encore imprimés, la demande sera faite de rajouter ce pictogramme.

\* Intervention de M. Kharaba : Que signifie le sigle P.D.I.P.R ? Pourquoi classe t'on les chemins ? est-ce qu'il y a des avantages à les classer ?

Réponse de M. Nouveau : P.D.I.P.R = Plan départemental des itinéraires de promenade de randonnée. Le classement oblige la commune à entretenir les chemins piétons, VTT et cavaliers.

Réponse de M. le Maire : ce classement est différent des chemins « GR » et le circuit permanent « Autun – Le Creusot » prend des sentiers encore différents à ceux classés P.D.I.P.R.

Le Conseil approuve le classement P.D.I.P.R de ces tronçons (unanimité).

→ CDD agence postale (agent administratif) :

Il est rappelé au Conseil que Marmagne ne possède plus de bureau de poste mais une agence postale. A ce jour, la commune ne possède aucun renseignement quant au devenir de ce service proposé par La Poste. Face à cette incertitude, un engagement à long terme semble compliqué. Il est donc proposé que M. le Maire signe un contrat à durée déterminée de 2 ans avec l'agent en charge de la gestion de cette agence.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un CDD de 2 ans d'agent administratif pour l'agence postale (unanimité).

→ CDD micro-crèche (agent entretien) :

Lors du Conseil du 16 octobre 2020, celui-ci a délibéré pour la création d'une ouverture de poste à la micro crèche et pour la signature d'un CDD avec un agent d'entretien à raison de deux heures par jour lorsque la structure est ouverte. Il a débuté le mercredi 21 octobre pour une période de 6 mois soit le 21 avril 2021. Il est proposé de renouveler ce contrat jusqu'au 23 juillet 2021, date de fermeture annuelle de la micro-crèche pour les vacances d'été.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un CDD d'agent d'entretien pour la micro-crèche (unanimité).

→ Signature d'une convention avec Solidarité Services :

L'Association Solidarité Services est une association intermédiaire (structure d'insertion par l'activité économique).

Ses missions se répartissent en 2 axes :

-L'accueil, l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

-La mise à disposition à titre onéreux mais à but non lucratif de personnes dépourvus d'emplois sur le périmètre de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau.

Le maire de Marmagne souhaite par cette convention contribuer à l'insertion professionnelle des habitants de sa commune et de la CUCM.

La facturation est établie mensuellement sur la base du nombre d'heures effectué au montant de 18€ unitaires pour l'année 2021.

\* Intervention de M. Kharaba : dans quel cadre utilise-t-on leurs services ?

Réponse de M. le Maire : principalement en cas d'absence d'agents à la cantine.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec Solidarité Services (unanimité).

→ Versement subvention DDEN :

Il est rappelé au Conseil que les DDEN (délégués départementaux de l'Education Nationale) sont désignés par l'inspection d'académie pour visiter les locaux des écoles publiques et privées de leur circonscription, vérifier le mobilier et le matériel d'enseignement. Leur rôle s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, aux transports, à la restauration, à l'hygiène et à la sécurité.

Pour accomplir leurs missions, les DDEN ne disposent d'aucune ressource spécifique en dehors de leur cotisation et des aides que veulent bien leur consentir les municipalités.

Depuis quelques années, la commune attribue une subvention annuelle de 50 €.

Le Conseil valide la demande de subvention pour les DDEN et attribue une subvention de 50€ (unanimité).

→ SYDESL renouvellement équipement vétuste :

Afin de poursuivre la rénovation de l'éclairage public commencé lors de la précédente mandature, un travail a été fait avec le SYDESL afin de finaliser la deuxième tranche de travaux initialement prévus en 2020.

Deux zones sont concernées par ces travaux :

-Le long de la RD 680 en direction du creusot à partir du croisement de la rue de la gare pour 13 luminaires.

-La montée de la route de la Croix Blanchot depuis le croisement de la RD 61 pour 9 luminaires.

Le SYDESL propose le plan de financement suivant :

Montant Total HT :	11 246 €
Participation SYDESL (40%)	4 498,40 €
Reste à charge de la commune :	6 747,60 €

Ce montant est inférieur à 75% du coût total de l'opération.

Ces travaux contribuent à une maîtrise de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre.

La commune propose d'inscrire cette somme en section d'investissement.

\* Intervention de M. Kharaba : est-ce que cela signifie que l'on passe aux LED ?

Réponse de M. Nouveau : oui, ce sont des éclairages LED, tout comme la première tranche de travaux au croisement de la RD 680 et RD 61.

Le Conseil approuve le plan de financement du SYDESL pour la rénovation de l'équipement de l'éclairage public (unanimité).

## **INFORMATIONS :**

→ Achat cadeaux nouveau-nés 2020 suite à Commission Action Sociale :

Habituellement, le CCAS invitait au mois de janvier les parents dont les bébés étaient nés l'année précédente pour une réception. Cela permettait de rencontrer les jeunes parents et leurs enfants et d'offrir en cadeau un bon d'achat dans un magasin du Creusot. Cette année, les conditions sanitaires n'ont pas permis la tenue de cette réception. Les membres de la Commission Action Sociale ont donc décidé lors de la réunion du 4 février d'offrir un livre photo aux 16 bébés nés en 2020. La distribution se fera prochainement dans les boîtes aux lettres, accompagnée d'un mot de félicitations.

→ Achat logiciel enfance Cantine – Garderie :

Actuellement, les inscriptions pour les services de cantine et de garderie se font auprès des secrétaires de mairie. Les factures sont ensuite envoyées chaque mois aux parents par mail et les règlements se font par chèque ou espèces à la mairie. Une secrétaire se charge d'apporter cette régie environ deux fois par mois à la Trésorerie du Creusot, système qui tend à disparaître dans les mois à venir.

Cette année, il a donc été décidé d'investir dans un logiciel enfance auprès de notre fournisseur de logiciel métier JVS-MAIRISTEM. Il permettra à la fois les inscriptions et le paiement en ligne, ce qui est une demande réitérée de la part des parents qui n'auront plus à se déplacer à la mairie pour le règlement. Des essais auront lieu avec quelques parents volontaires entre mai et juillet, puis ce système sera définitivement adopté pour la rentrée prochaine.

→ Evolution de la collecte des déchets :

Au vu du contexte sanitaire, les réunions publiques programmées sont annulées. La CUCM s'oriente vers une réunion explicative sur leur chaîne YouTube et des permanences des agents techniques de la CUCM en mairie.

Nous n'avons pas encore les modalités précises, mais la communication se fera rapidement car la CUCM voudrait aller vite.

\* Intervention de M. Kharaba : qu'est-ce qui va changer pour les administrés ?

*Réponse de M. le Maire* : les habitudes vont changer car tous les hameaux passeront en collecte avec des PAV (points d'apports volontaires). Il n'y aura plus de porte à porte. Le bourg ne sera pas impacté sauf la rue de la Gare. Les PAV sont des grosses colonnes. L'enjeu est économique et écologique (les camions feront moins de trajets).

\* Intervention de Mme André : qu'en est-il de la collecte au niveau des Sauvageots ?

*Réponse de M. le Maire* : Elle descendra Route de la Croix Blanchot au niveau du chemin pédestre menant à St Sulpice.

\* Intervention de Mme Borges : les colonnes auront-ils une plus grosse contenance ?

*Réponse de M. le Maire* : ils seront beaucoup plus grands.

\* Intervention de M. Kharaba : la mise en place de ces modifications se ferait à quelle date ?

*Réponse de M. le Maire* : probablement Avril, mais ils doivent déjà aménager toutes les plateformes pour mettre les containers.

\* Intervention de Mme Borges : quid des bacs individuels ?

*Réponse de M. le Maire* : la question sera posée à la prochaine réunion d'information.

La grosse problématique de cette évolution de la collecte concerne les personnes âgées.

→ Taxe sur le foncier bâti de la CUCM :

La CUCM était la seule communauté de commune de Saône-et-Loire à ne pas avoir encore instauré cette taxe sur le foncier bâti.

Afin de permettre une augmentation des investissements de la collectivité en faveur du soutien à la relance économique et compte-tenu de l'incertitude pesant sur les ressources de la collectivité en raison de la crise sanitaire, la CUCM a donc décidé d'augmenter de 1,25% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le coût moyen par contribuable ménage est de 15,81€ sur les valeurs foncières inférieures à 3 000 de la CUCM. À Marmagne, 719 foyers sont concernés et l'augmentation moyenne est de 15,45€.

375 contribuables subiront une hausse annuelle de 8,80€

319 contribuables subiront une hausse annuelle de 23,50€

31 contribuables subiront une hausse annuelle de 48,56€

2 contribuables subiront une hausse annuelle de 174,83€

Cette augmentation est justifiée par la baisse régulière des dotations de l'État et le maintien d'investissements comme pour la mandature précédente.

→ Elections régionales et départementales :

Les élections départementales et régionales se tiendront les dimanches 13 et 20 juin 2021 (sauf décision contraire suite au contexte sanitaire). Les deux scrutins se dérouleront de manière concomitante dans la même salle de vote, à savoir la salle des fêtes. Il s'agira donc d'aménager le bureau de vote pour que les électeurs puissent voter pour les deux scrutins et éviter tout risque de confusion. Le bureau de vote doit contenir obligatoirement deux urnes et les isolements seront dédoublés.

## QUESTIONS DIVERSES :

→ Point sur la numérotation des maisons.

\* Intervention de M. Kharaba : Quid du projet de numérotation ?

*Réponse de M. Nouveau :* projet initié lors de la mandature précédente. Le dossier a donc été repris par M. Garnier et moi-même. Quelques fournisseurs ont été consultés, et la commande a été passée vendredi pour les panneaux, plaques de rues, indicateurs de lieu-dit, numéros. Nous sommes en attente du délai du fournisseur pour ensuite communiquer auprès des habitants et distribuer les numéros. Cela sera fait d'ici l'été.

→ Question sur l'entretien des routes et chemins qui relèvent de la commune.

\* Intervention de M. Kharaba : Nous avons été saisis par plusieurs personnes résidentes de la commune sur l'état dégradé des voies communales, particulièrement dans les hameaux. Certaines entreprises artisanales de notre commune sont situées dans les hameaux et reçoivent des clients et l'état des chemins impacte directement le fonctionnement de ces entreprises. C'est par exemple le cas du chemin de Cheverney qui n'a pas été entretenu depuis des années. Un autre exemple de voie communale non entretenue est le chemin des Thubes qui descend vers La Chaume ; il fut entretenu auparavant puisque c'était le chemin qu'empruntaient les écoliers.

Nous demandons donc que l'entretien des chemins et routes communales soit correctement et régulièrement réalisé pour le bien-être de tous.

Le début du chemin du Cheverney a fait l'objet de rebouchages de trous la semaine dernière, mais ces travaux se sont arrêtés au milieu du chemin.

Il y a une obligation légale qui a été faite aux communes d'entretenir leurs chemins. C'est le Conseil d'Etat qui a fixé cette obligation légale : lorsqu'une commune a commencé l'entretien d'un chemin, elle se doit de continuer à entretenir ce même chemin.

On vous demande donc de le faire aujourd'hui ; dans le cadre du chemin des Thubes, c'est pour qu'il soit piéton, mais dans le cas de celui du Cheverney, c'est pour qu'il soit roulant.

*Réponse de M. le Maire :* concernant le chemin de Cheverney, un devis est en cours pour refaire intégralement ce chemin. Nous avons effectivement essayé de boucher les trous mais cela ne fonctionne pas, il faut prendre des décisions et donc la réfection de ce chemin sera inscrite au budget 2021. Les travaux seront faits dans l'année.

→ Question sur l'action du Maire pour faire respecter l'obligation des propriétaires de tailler les arbres et arbustes qui risquent de dégrader les réseaux d'électricité et de téléphonie.

*Réponse de M. le Maire :* depuis des années, plusieurs fois par an, nous écrivons aux propriétaires pour qu'ils procèdent à la taille de leurs haies et des arbres, et cela fonctionne.

\* Intervention de M. Kharaba : cela ne fonctionne pas très bien là où il y a beaucoup d'arbres. C'est un sujet qui est fondamental. Dans certains chemins, il y a des lignes électriques et des lignes de téléphone qui ont été implantées le long des forêts. Certains arbres vont jusqu'à toucher les lignes. La réglementation impose que l'élagage soit fait de telle façon qu'il y ait 3 mètres entre la ligne et l'arbre lui-même. Nous sommes confrontés depuis quelques temps à des coups de vent plus qu'inhabituels et qui risquent de provoquer des cassures de ces lignes. De plus, certaines activités dans les hameaux dépendent de ces lignes téléphoniques et électriques. Si un accident venait à se produire et que les personnes ne puissent pas faire appel aux secours parce qu'ils n'en auraient plus les moyens. Cela relève de la responsabilité de M. le Maire. Les propriétaires doivent faire correctement leurs devoirs en élaguant. Vous avez un pouvoir de police et on vous demande de mettre en jeu ce pouvoir de manière forte. Pourquoi ne pas voter des subventions à certains propriétaires qui n'ont pas les moyens financiers d'élaguer ? Il faut prendre ses responsabilités. Il ne faut pas se contenter d'envoyer des lettres chaque année.

Il n'y a pas le même problème dans le bourg puisque les réseaux sont enterrés.



*Réponse de M. le Maire* : c'est effectivement un sujet très bien encadré, et le travail est fait. J'ai encore vu en RDV des propriétaires il y a deux semaines à la mairie sur ce sujet de l'élagage de leurs arbres. La vérification a été faite sur les propriétaires de toutes les parcelles concernées, tout a été listé. Si les courriers ne suffisent pas, alors nous allons dialoguer avec les propriétaires. Nous ne souhaitons pas être en procès avec certains propriétaires.

\* Intervention de M. Kharaba : Vous êtes aujourd'hui responsable si jamais une personne décède par manque d'entretien, parce que quand des branches font plusieurs mètres de long, cela signifie que le travail n'a pas été effectué depuis des années. La situation est excessivement dégradée.

→ Question sur les actions en justice en cours engagées par la commune ou contre la commune de Marmagne.

\* Intervention de Mme Ocellly : est-ce que la commune a actuellement des actions en justice, à titre informatif. Plainte déposée par elle ou contre elle ?

*Réponse de M. le Maire* : j'ai déposé une plainte qui est en cours en tant que Maire, il y a environ 1 an, mais la commune n'est pas à ma connaissance attaquée. Je suis d'accord pour en discuter avec les conseillers si jamais une procédure viendrait à être engagée, mais pas en conseil municipal. Je ne suis pas procédurié, et je vais tout faire pour arranger les choses avant d'aller au tribunal.

Séance levée à 20h25.